

**Présents :**

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;  
Elise SPEYBROUCK, Présidente;  
Audrey CARLIER, Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Échevins;  
Benoît TRICOT, Albert CORNET, Marc RASKIN, Carole RASKIN, Dominique SONET, Sébastien DEPIERREUX, Conseillers;  
Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;  
Marylène NOEL, Directrice Générale;

La séance est ouverte à 20h00 par Madame la Présidente.

**SÉANCE PUBLIQUE**



**1. Examen et approbation du PV de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 01.06.2023 est approuvé conformément à l'article L-1122-16 du CDLD et aux articles 44 et 45 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal par 9 voix pour et 1 voix contre.

Monsieur le Bourgmestre excuse Monsieur Collin qui arrivera en cours de séance.



Monsieur Louis-Philippe COLLIN entre en séance à 20h10 pendant la discussion du point.

**2. Présentation, examen et approbation de la Modification Budgétaire n°1 du CPAS et annexes - Exercice 2023**

**Remarque**

Monsieur Albert Cornet remercie Mme Dethier pour la clarté de son exposé.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 23 janvier 2014, publié au Moniteur belge du 6 février 2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 5 juin 2023 ;

Considérant le projet de modification budgétaire à l'ordinaire et à l'extraordinaire ;

Considérant que ces modifications sont justifiées pour des ajustements de crédits ;

Considérant la présentation des documents ;

Considérant la transmission du dossier à la receveuse régionale pour avis préalable en date du 15.06.2023;

Considérant rendu par la receveuse régionale;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE à l'unanimité**

1. D'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 présentée par le CPAS pour l'exercice 2023 dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.658.188,68	1.658.188,68	
Augmentation	329.433,08	148.102,11	181.330,97
Diminution	182.259,86	928,89	-181.330,97
Résultat	1.805.361,90	1.805.361,90	

2. D'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°1 présentée par le CPAS pour l'exercice 2023 dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	4.212.000,00	4.212.000,00	
Augmentation	212.997,07	229.997,07	-17.000,00

	Recettes	Dépenses	Solde
Diminution		17.000,00	17.000,00
Résultat	4.424.997,07	4.424.997,07	



### **3. Aménagement du "Cœur de village" de Rendeux - Approbation des conditions et du mode de passation.**

#### **Remarques**

Monsieur le Bourgmestre présente le projet sur base du plan d'implantation et précise que la halle fait l'objet d'une autre demande de subside. Madame Carole Raskin demande de quel subside il s'agit?

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il s'agit du subside "souveraineté alimentaire" et précise qu'il ne pensait pas l'obtenir.

Madame Carole Raskin demande si l'arbre autour du rond-point est un arbre existant?

Monsieur le Bourgmestre répond par l'affirmative.

Monsieur Frédéric Onsmonde énonce les coquilles présentes dans les documents et propose au Conseil d'approuver le dossier moyennant les corrections énoncées en séance, soit :

Volet administratif :

- pg 17 : coordonnées du CSS – à indiquer

Volet technique:

- pg 7: zone de chute en copeau de bois. Il n'y en a pas. A modifier

- pg 26 : il est question d'une aire de lavage pour vélo. Il n'y en a pas. A modifier

- pg 35 : il ne faut pas préciser le type d'arbre (une espèce qui a des racines qui ne s'étendent pas)

Métré:

- Division 1 - poste 24 E2340-E - Evacuation des terres vers le remblais communal de Wallerode : à modifier

- Poste 9 - D6121 - E : Démolition des bordures "devant l'église" : 420 m... Il n'y a pas d'église : à modifier

Madame Elise Speybrouck demande quels arbres vont être conservés?

Monsieur Frédéric Onsmonde précise que l'arbre de la liberté plus quelques autres seront conservés.

Madame Elise Speybrouck estime qu'il est toujours dommage de devoir abattre des arbres. Elle demande qu'une information soit faite à la population pour expliquer la situation.

Monsieur le Bourgmestre précise que l'essence des arbres supplémentaires n'a pas encore été définie mais qu'il faudra veiller à l'enracinement de ces derniers.

Madame Carole Raskin fait remarquer que, lors de la réunion plénière, il était question d'une intervention d'ORES et souhaiterait savoir si elle sera gratuite?

Monsieur Frédéric Onsmonde précise que la commune mettra à disposition les tranchées. Il y aura des prestations à payer à ORES pour l'exécution du travail.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que la SWDE déplacera la conduite à titre gratuit.

Madame Carole Raskin demande s'il y aura bien 3 places PMR?

Monsieur Frédéric Onsmonde répond par l'affirmative.

Madame Carole Raskin demande si des tables sont prévues?

Monsieur le Bourgmestre rétorque que des bancs sont prévus, concernant les tables, c'est à vérifier.

Madame Carole Raskin demande que l'on prévoit une sur largeur pour les PMR si jamais.

Madame Carole Raskin demande si la borne pour vélos est celle qui est à la commune pour l'instant? Son déplacement est envisagé ?

Monsieur Frédéric Onsmonde précise que la photo transmise représentait celle de la commune, mais qu'elle ne sera pas déplacée. Il s'agit bien de la borne qui est présente actuellement au rond-point, qui elle sera déplacée.

Madame Carole Raskin demande où en est le dossier concernant la borne pour autos?

Monsieur Onsmonde précise que ce n'est pas possible dans le cadre du projet subsidié, la borne doit être à 25m de la cabine haute tension. L'idée n'est pas perdue pour le cabinet rural.

Madame Speybrouck attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'obtenir un permis pour les arbres et de veiller à éviter l'abattage en période de nidification.

Monsieur le Bourgmestre abonde dans son sens et précise l'importance d'anticiper l'abattage et de le prévoir cet automne.

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 30 décembre 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Aménagement des abords d'une halle rurale à Rendeux" à SRL LACASSE-MONFORT, 26, Petit Sart à 4990 LIERNEUX ;

Considérant le cahier des charges n° 230301-Rendeux-halle relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, SRL LACASSE-MONFORT, 26, Petit Sart à 4990 LIERNEUX ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 618.080,40 € hors TVA ou 747.877,28 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le dossier « Aménagement des abords d'une halle rurale à Rendeux » est subventionné dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village 2022-2026 » ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire 2024, à l'article 620/723-60 (20220045) ;

Vu la demande d'avis de légalité envoyée au Receveur régional en date du 26 juin 2023 ;

Sur proposition du Collège communal du 23.06.2023;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE à l'unanimité :**

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges n° 230301-Rendeux-halle et le montant estimé du marché "Aménagement des abords d'une halle rurale à Rendeux", établis par l'auteur de projet, SRL LACASSE-MONFORT, 26, Petit Sart à 4990 LIERNEUX. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 618.080,40 € hors TVA ou 747.877,28 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Art. 3 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit qui, sous réserve d'approbation du budget, sera inscrit au budget extraordinaire 2024, à l'article 620/723-60 (20220045).



**4. Notification des décisions de l'autorité de tutelle**

Le Conseil prend connaissance de la décision de l'autorité de tutelle suivante :

AUTORITE DE TUTELLE	OBJET	DATE DE LA NOTIFICATION
Gouvernement Wallon	Compte 2022	04.06.2023



**5. Notification des autorisations de chantier et arrêtés du Bourgmestre**

Le Conseil prend acte des autorisations de chantier suivantes :

n°35 : Raskin toitures - travaux rue Emile Dupont

n°36 : Sudtrafor SA - pose de câbles pour ORES



## **6. Divers**

Monsieur le Bourgmestre demande l'accord du Conseil sur l'ajout d'un point au Conseil communal du 11/07 : "Aménagement de la salle d'Hodister"

Le Conseil émet un avis défavorable sur cette demande.

### **Buvette du foot**

Monsieur Dominique Sonet demande l'état d'avancement du dossier.

Monsieur le Bourgmestre précise avoir rencontré Infraspport en juin avec la Direction de l'Urbanisme. Suite à cette rencontre, le dossier est en cours de finalisation par l'auteur de projet.

Monsieur Dominique Sonet demande si une consultation du voisinage est prévue?

Monsieur le Bourgmestre répond que cela n'est pas planifié mais qu'une information sera insérée dans le bulletin communal.

Monsieur Dominique Sonet demande quel est l'objectif du dossier? abattre ou rénover?

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'une rénovation (habillage, installation d'un monte-charge extérieur...)

Madame Carole Raskin trouve dommage qu'il n'y ait pas de présentation prévue pour la population.

Monsieur le Bourgmestre n'y est pas opposé et proposera une formule.

Monsieur Albert Cornet propose une réunion conjointe avec les riverains et le foot.

Avis favorable de l'assemblée.

### **Cabinet rural**

Madame Carole Raskin demande la date d'ouverture du cabinet?

Monsieur le Bourgmestre précise qu'elle est prévue en septembre. Mais l'on peut déjà prendre rendez-vous pour les dentistes (à Namur et Lustin)

La séance publique est levée à 20h40